



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée d'enseignement général Hoche
Versailles

Versailles, le 21 Mai 2025

Affaire suivie par :
Nicole Rollot-Baschet
Secrétaire générale-Agent-Comptable
Tél : 01 30 84 08 50
Mél : int.0782562L@ac-versailles.fr

73 av. de Saint Cloud
78000 VERSAILLES

Fonctionnement du service de restauration

**Les élèves du lycée et de CPGE (sauf internes et internes-externés)
n'ont pas de forfait de demi-pension mais bénéficient
d'un système à la prestation.**

. **La réservation des repas est impérative** quel que soit le mode de règlement (sur les kiosques de la cité scolaire ou sur le compte en ligne à cette adresse :
<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3757>)

. **2 modalités de paiement :**

La famille signe une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) et l'agent-comptable est autorisé à prélever au 5 du mois suivant l'équivalent de la consommation

Ou

Le compte en ligne Turboself de l'élève doit être alimenté préalablement (<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3757>), afin de permettre la réservation et la consommation. Un virement minimum est fixé à 30 euros.

. **Le débit du compte s'effectue à la réservation** que le repas soit consommé ou non car les repas seront réalisés en fonction des réservations.

En début d'année scolaire, une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) sera envoyée par email : les familles souhaitant utiliser cette modalité devront retourner le document complété, signé et **accompagné d'un RIB à l'adresse mail ci-dessous :**

sylvie.zerbib1@ac-versailles.fr

. **Tarif :** Le tarif du repas est fixé en fonction du quotient familial obtenu selon les 3 possibilités indiquées dans l'Annexe N° 03 « Obtenir son QF »

L'attestation devra être adressée à l'adresse mail ci-dessous.

A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué :

sylvie.zerbib1@ac-versailles.fr

Aucun élève ne sera accepté au self en dehors de ces conditions même à titre exceptionnel

Nicole Rollot-Baschet

Secrétaire générale-Agent-Comptable

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

➤ Sur la calculatrice de la Région Île-de-France

Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculatrice du site www.iledefrance.fr/equitables, pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF.

➤ Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.
Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- 1 « Mes attestations »
- 2 « Attestation de paiement »
- 3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)

- 4 « Recevoir par courrier » ou « Télécharger »

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile.
En téléchargeant votre **attestation de paiement**, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.



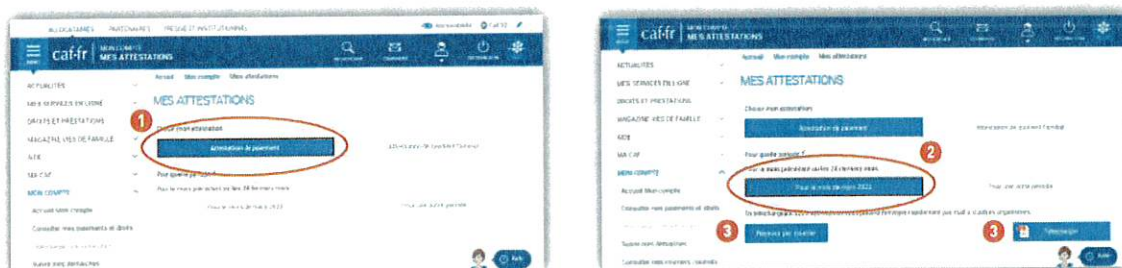
Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

➤ Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :



Attention, lorsque vous utilisez le site www.caf.fr, le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription.
Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du
lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet
et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ANNEXE N° 2



L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur www.iledefrance.fr/equitables

QUEL TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 5^e année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2025-2026 à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
PRISE EN CHARGE REGION SUR LE COÛT MOYEN D'UN REPAS (110€)	95 à 98 %	83 à 86 %	80 à 84 %	78 à 81 %	76 à 79 %	74 à 77 %	72 à 75 %	67 à 70 %	61 à 64 %	55 à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables

Restauration scolaire 2025-2026

Bénéficiaire de la tarification au Quotient Familial pour tous les élèves
et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

(rappel des tarifs 2025-2026 en dernière page)

Pour les familles allocataires CAF

3 possibilités :

- Télétransmettre son QF (quotient familial) CAF à partir du site de la Région directement vers le logiciel de gestion de la restauration de l'établissement
- Editer une attestation Région QF CAF à partir du site de la Région
- Editer son attestation de paiement CAF à partir du site de la CAF

→ TELETRANSMETTRE SON QUOTIENT FAMILIAL (QF) AU LYCEE

La télétransmission du Quotient Familial à l'établissement de l'élève est désormais **possible pour les familles allocataires CAF**. Munissez-vous de votre n° de dossier CAF, de votre code postal et de l'INE de l'élève (Identifiant National Elève, voir ci-dessous).

Où obtenir les informations sur les tarifs et la calculette ?

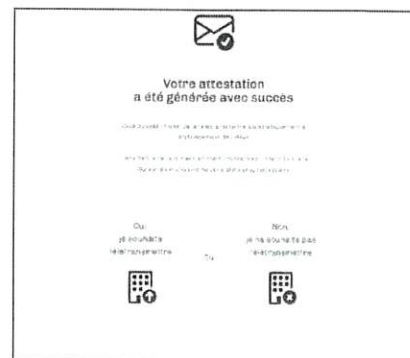
www.iledefrance.fr/equitables et pour toute question, composez le 0 800 075 065 du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe.

Comment fonctionne la télétransmission du QF pour les familles allocataires CAF ?

1. Rendez-vous directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr
2. Créer un compte sur **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net** (ENT).
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
4. Cliquez sur « **oui, je suis allocataire CAF** »
5. Générez votre attestation de restauration scolaire à l'aide de votre numéro de dossier CAF et le code postal de votre domicile. Recevez-la par courriel ou téléchargez-la. Conservez une copie de votre attestation si une justification vous est demandée.

Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu et affiche « inconnu » pour le site, retournez en arrière et cliquez sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »).

6. Après avoir généré avec succès l'attestation de restauration scolaire, vous aurez la possibilité de cliquer sur « oui, je souhaite télétransmettre le Quotient Familial » à l'établissement de l'élève ou « non, je ne souhaite pas ».



7. Pour télétransmettre, il vous suffira de renseigner le **numéro INE (Identifiant National Elève)** de l'élève, le nom de l'établissement, son code postal, sa commune. Les autres renseignements CAF sont préremplis.

Où trouver l'INE de l'élève ?

- Sur le bulletin de notes de seconde, première.
ou
- Sur le relevé de notes du Brevet des collèges des classes de 3ème.
ou
- Dans l'espace personnel parents ou élèves de **Pronote** sur le site de l'ENT,
directement dans l'application Pronote.
Allez dans le menu,
« **informations personnelles** »,
puis « **compte enfant** »,
situé en bas de page sous le droit à l'image.

**PRO
NOTE**

Comment savoir que votre télétransmission est réussie ?

Dès que vous aurez télétransmis le Quotient Familial, vous recevrez un courriel de confirmation. Conservez-le si une preuve vous est demandée.

Quand le lycée reçoit-il la télétransmission ?

Sous un délai de 24 heures.

Prêt à essayer ?

Simplifiez votre obtention de tarification à la restauration scolaire.

Essayez dès maintenant la télétransmission sur la Calculette QF.

Pour toute question, composez le 0 800 075 065.



➔ **EDITER UNE ATTESTATION REGION QF CAF SUR LE SITE DE LA REGION**

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculette ou directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065**, appel gratuit depuis un poste fixe
2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
4. Cliquez sur « **oui je suis allocataire CAF** »
5. Munissez-vous du **code postal** de votre domicile et de votre n° **DOSSIER CAF** (anciennement intitulé « **n° allocataire CAF** ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables ou sur www.calculette-qf.iledefrance.fr pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF. **Cette attestation est renseignée directement par le site de la CAF et est l'équivalent** d'une attestation de paiement CAF ou figure le QF et les membres du foyer. Recevez-la par courriel ou téléchargez-la. Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.



Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu par la calcullette, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »)

➔ **EDITER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF DEPUIS L'APPLI OU LE SITE DE LA CAF**

Pour rappel, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte » ou le site CAF.FR, le document que vous devez fournir est l'«**Attestation de paiement** », sur laquelle figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
2. « Attestation de **paiement** »
3. « Pour le mois de ... » (mois en cours)
4. « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».

En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile. En téléchargeant votre attestation de paiement, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.

Pour toute question, composez le 0 800 075 065, du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h.

Pour les familles non-allocataires CAF

- Pour vous inscrire à la restauration scolaire et bénéficier de la tarification au quotient familial, **éditez une attestation Région QF** à partir du site de la Région en suivant les étapes ci-dessous
1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculatrice ou bien directement sur : www.calculatrice-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le 0 800 075 065.
 2. Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net** (ENT).
 3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
 4. Cliquez sur « **je ne suis pas allocataire CAF** », si vous n'êtes pas allocataire CAF ou si vous êtes allocataire mais que votre n° de dossier n'était pas reconnu.
 5. Renseigner les ressources du foyer demandées. Pour les allocataires CAF dont le n° de dossier n'était pas reconnu, nous vous invitons à suivre ce parcours et à renseigner le montant de votre dernière allocation CAF dans la case « **prestation familiale** » ainsi que toutes les autres ressources du foyer.
 6. Editer votre attestation REGION et transmettez les pièces **obligatoires** au service intendance de votre lycée, pour permettre la prise en compte de votre quotient familial :
 - ❖ Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (ou de non-imposition) de l'ensemble du foyer
 - ❖ Photocopie de l'intégralité du livret de famille
 - ❖ Photocopie des prestations familiales (MSA ou CAF) de moins de 3 mois à la date de la demande de l'établissement (si vous aviez coché avoir perçu des allocations familiales) que vous êtes allocataire MSA ou CAF
 - ❖ L'attestation Région téléchargée

RAPPEL DES TARIFS 2025-2026 www.iledefrance.fr/equitables

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,458 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
PRISE EN CHARGE REGION SUR LE CÔTÉ MOYEN D'UN REPAS (100%)	95 à 98 %	83 à 86 %	80 à 84 %	78 à 81 %	76 à 79 %	74 à 77 %	72 à 75 %	67 à 70 %	61 à 64 %	55 à 58 %

*Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE